



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-10DEL_CM161224-DE

Extrait du **Registre des Délibérations**
du **Conseil Municipal**
du **lundi 16 décembre 2024**

CONVOCATION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 30
Votants : 38
Pouvoirs : 8
Absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSATEN
Mme HAMADOUC
Mme PEREZ
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
M. LUCAS
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à Mme MEHADJI
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

- 10 **Concession de Service Public (CSP) - gestion des foires et marchés - rapport 2023 du concessionnaire société Les fils de madame GERAUD de janvier à avril 2023 - rapport 2023 du concessionnaire société SAS MANDON de mai à décembre 2023**

■ **Rapport de présentation :**

Mohamed AÏT MESSAOUD, Conseiller Municipal

Par contrat de concession en date du 4 janvier 2019, la ville de Creil a confié à la société Les Fils de Madame GERAUD, l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire aux marrons pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Arrivée à son terme, le contrat a bénéficié d'un avenant jusqu'au 30 avril 2023.

Par contrat de concession en date du 1^{er} mai 2023, la ville de Creil a délégué à la société SAS MANDON, l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire aux marrons pour une durée de 6 ans, du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2029.

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, le titulaire du contrat de délégation de service public doit transmettre à la collectivité le rapport d'activité y afférent.

Les rapports retraçant l'activité 2023 ont été adressés à la ville de Creil, par courrier en date du 02 septembre 2024 par la société Les fils de Madame GERAUD et le 03 octobre 2024 par la société SAS MANDON.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, lesdits rapports font aujourd'hui, en séance publique l'objet d'une présentation au conseil municipal. Ces rapports ont été adressés aux membres du conseil municipal lors de l'envoi de la convocation.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces rapports ne font pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte des rapports d'activité 2023 des concessions portant sur l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-10DEL_CM161224-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L5211-39, et L1411-3,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 3 octobre 2024,
Vu l'avis de la commission « Projets de ville et transition écologique » en date du 26 novembre 2024,
Vu les rapports d'activité des concessionnaires ci-annexé,
Considérant que les titulaires du contrat de délégation de service public doit transmettre à la collectivité le rapport d'activité y afférent, et que celui-ci doit être présenté en Conseil Municipal,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide Prend acte :

Article unique : Prend acte des rapports annuels d'activité 2023 de la DSP sur l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire.

CREIL, le **23 DEC. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNERE

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSC (OISE)
Chargée du Projet de Territoire



Madame Jessica ELONGUERT


La secrétaire de séance